

A VRAI LIRE...

Votre actualité, notre regard **AGIRAGRI**

Octobre 2020 - #24

OFFERT PAR



ACTU VITICULTURE

- Une récolte moyenne de 45 millions d'hectolitres p 3
- Une consommation de vins modifiée par le confinement p 4

ACTU ELEVAGE

- VIANDES : « La Covid 19 a percuté un marché mondial en plein essor » p 4
- LAIT : La collecte en hausse, le prix est en baisse p 5
- Les Français ne sont pas tous végétariens ! p 5
- Chute de la production de canards et de pintades p 6

ACTU GRANDES CULTURES

- Cultures végétales : L'exception du maïs et du tournesol p 7
- Vers un nouveau record mondial en 2020 p 8
- BLÉ : La France perd son argument commercial p 9

ACTU FRUITS & LÉGUMES

- POMMES : La plus faible production depuis 7 ans p 10
- TOMATES : Malgré une offre faible les prix chutent p 10
- POIRES : Une récolte précoce, abondante et qui se vend bien ! p 11
- PÊCHES : Une petite récolte compensée par de meilleurs prix p 11
- CONCOMBRES : La production est stable et les prix en hausse p 11
- COURGETTES : Prix et production se tiennent p 12
- MELONS : Une production stable malgré une surface en baisse p 12

GESTION & DROIT

- Fiscalisation des indemnités de dommages aux récoltes p 13

PORTRAIT D'AVENIR

- Un chef d'entreprise en quête de temps et de durabilité p 15

CULTURE

- Les Gouttes de Dieu ou comment déguster le vin sans chichi p 18

DERNIÈRE MINUTE

- Les non-salariés en France en 2018 p 20
- Plats préparés : pas de progression à domicile p 20
- 38 zones d'emploi agricole en France p 20
- Commerce extérieur : Baisse de l'excédent sur les 7 mois de 2020 p 20

Cliquez sur l'intitulé de l'article pour accéder directement à la page

L'EDITO

Alimentation et santé, convergences politiques ambiguës

La crise Covid-19 a montré la pernicieuse illusion d'une mondialisation sans limites qui nous a fait abandonner nos facultés d'anticipation et tout simplement, d'une stratégie élémentaire pour assurer un minimum de sécurité aux citoyens.

Il a fallu les tickets de rationnement de la guerre et la construction du mur de Berlin pour que les pays européens mettent en place une politique agricole commune qui assure la sécurité alimentaire de l'Europe. Il a fallu la Covid pour constater que nos pays, technologiquement avancés, manquent de masques en tissu, de tests ou de respirateurs. Rien à voir avec un manque de disques durs ou de réfrigérateurs. Il s'agit d'un besoin « vital ». Rêver aux délices de la 5G quand on est incapable de faire des tests en moins d'une semaine semble surréaliste !

Pas étonnant que santé et alimentation suscitent autant de débats. Chacun a son avis pour en appeler à une « vraie » politique qu'on est bien en peine de définir sans provoquer de mécontentements, tant les acteurs et les intérêts en présence sont divergents. Une chose est sûre, aucun Etat ne peut se désintéresser de satisfaire les besoins dans ces domaines. De fait, on assiste souvent à un mélange plus ou moins important entre économie publique et économie privée pour faire baisser le coût et faciliter l'accès au plus grand nombre. De nombreux agriculteurs et médecins dans le monde sont rémunérés en partie par des subventions ou des transferts sociaux. Cela n'a pas que des avantages car les Etats font pression sur leurs revenus. Des consultations à 25 € et des retraites agricoles à moins de 1000 € en sont la conséquence en France.

“on assiste à un mélange entre économies publique et privée pour faire baisser les coûts”

Mais cet aspect vital suscite aussi des convoitises dans certaines entreprises qui ont réussi à constituer des monopoles à l'échelle du monde. C'est le cas pour la pharmacie, les semences, l'agrochimie et les GMS. Certaines d'entre elles parviennent même à intervenir à la fois dans l'alimentation et la santé. Le réchauffement climatique et la mondialisation des échanges risquent de multiplier les crises de nature à diminuer notre sécurité vitale si nous n'y prenons pas garde. Nos Etats ont été capables de réagir dans le passé. Rien n'empêcherait de relever ces nouveaux défis. Le rôle de l'alimentation pour notre santé est de plus en plus reconnu. On peut rêver d'un monde dans lequel les politiques de la santé et de l'alimentation ne convergeraient pas seulement vers la diminution des revenus des acteurs de terrain et la maximisation des profits des entreprises en situation de monopole.

AGIRAGRI
Groupement d'experts comptables et d'avocats

SC AGIRAGRI
85 Boulevard de Charonne
75011 PARIS
SIREN : 53530200400010
N° d'identification au RCS :
Paris B 535 302 004
Directeur de Publication :
Olivier AUGERAUD
Rédactrice en chef :
Arielle DELEST
Comité de rédaction :
Bernard BIZOUARD
Julien FORGET
Rédacteur :
Lucien BOURGEOIS
Réalisation :
C.O.T.C Communication

< **SOMMAIRE****ACTU VITICULTURE****EN SAVOIR PLUS**

Une récolte moyenne de 45 millions d'hectolitres

Après la très mauvaise récolte 2019, les vendanges 2020 devraient permettre de retrouver une production viticole presque normale avec 45 millions d'hectolitres (Mhl). C'est 6 % de plus que l'année dernière. Toutefois, l'augmentation de collecte pour les seuls vins d'appellation (AOP) n'est que de 2 % car les rendements ont été très souvent limités à cause des perspectives commerciales peu encourageantes dues à la crise Covid-19. La production 2020 est de 20 millions hl. Les 13 Mhl de vins avec indications géographiques (IGP) connaissent aussi une augmentation contenue à 4 %. En revanche, l'augmentation des volumes est plus conséquente pour les vins destinés à fabriquer des eaux de vie (+ 6 % et 8,3 M hl en 2020) et surtout, pour les vins sans indications d'origine (+ 50 %), mais cette catégorie ne représente plus que 3,7 Mhl soit 8 % de la production totale française.

Les vendanges sont de plus en plus précoces au point que dans le Grand Est elles ont battu le record de précocité de l'histoire des 120 dernières années. La production est en forte hausse dans les régions qui avaient connu des chutes impressionnantes en 2019 comme le Jura (+ 94 %/2019 et + 29 % /Moy 2015-2019), le Val-de-Loire (+ 44%), la Corse (+ 15 %/2019) et le Beaujolais (+12 %/2019). Une seule région connaît une baisse de sa production, le Sud Est avec - 6 %. Malgré une récolte normale en Champagne, la production autorisée en AOC sera en baisse de 21 % pour tenir compte des perspectives commerciales moroses des mois à venir.

Perspectives
commerciales
peu encourageantes

Des fortes hausses



En ligne sur
le site Internet
AGIRAGRI,
consultable partout
et à toute heure sur
votre smartphone.

< **SOMMAIRE****ACTU VITICULTURE****EN SAVOIR PLUS**

Une consommation de vins modifiée par le confinement

Pendant le confinement, les consommateurs ont modifié leurs achats en se portant davantage sur les vins moins chers y compris les BIB, « Bag in box ». Les vins AOP (Appellation origine protégée) et les Champagnes ont été moins demandés car les occasions de fêtes étaient plus rares. Fort heureusement, les ventes ont retrouvé un niveau proche de celui de la campagne précédente avec la fin du confinement et surtout, la réouverture des bars et restaurants. Sur l'ensemble de la campagne depuis juillet 2019, les volumes vendus sont en légère baisse par rapport à la campagne précédente. Le recul est net sur les vins de France sans IG (-18 % sur les blancs) mais cela profite aux vins IGP (Indication d'origine protégée). D'une façon générale, les prix des vins blancs et rosés se maintiennent mieux que ceux des vins rouges. Les volumes vendus des vins AOP sont en recul mais les prix progressent à l'exception des rosés. Le commerce extérieur a été très affecté par le recul des ventes vers les Etats-Unis à cause des nouvelles taxes imposées par ce pays. On observe aussi un fort recul des ventes sur la Chine. En revanche, la demande européenne est plus favorable. Le Royaume-Uni a repris ses importations de vins tranquilles mais les importations de Champagne sont perturbées par les stocks qui avaient été constitués en prévision de la sortie de l'UE.

Occasions de fêtes plus rares**Recul des ventes vers les USA****ACTU ELEVAGE****EN SAVOIR PLUS**

Viandes : « La Covid 19 a percuté un marché mondial en plein essor »

Tel est le titre d'une étude de l'institut de l'élevage datée de juin dernier. Cette étude montre que le marché mondial de la viande bovine et celui de la viande porcine augmentaient rapidement sous l'effet de la demande chinoise. Deux facteurs explicatifs, la progression du niveau de vie dans un pays où les consommateurs sont amateurs de viande mais aussi la peste africaine qui a décimé le cheptel de porcs dans un pays qui produisait à lui seul la moitié de la production mondiale. La forte baisse de la production de porcs en Chine a eu pour effet d'augmenter les importations de porcs mais aussi les importations de bovins en substitution. La plupart des pays exportateurs avaient répondu à cet appel d'air et le marché se développait rapidement. L'arrivée de la Covid a stoppé net les échanges. Dans la plupart des pays, le vecteur privilégié des importations est la restauration collective. Dans la mesure où cette activité est profondément affectée par la crise, la demande baisse. Par ailleurs, la forte demande des ménages se porte davantage sur la production nationale, en réaction contre la mondialisation des échanges.

La peste africaine**Forte demande des ménages**

< **SOMMAIRE****ACTU ELEVAGE****EN SAVOIR PLUS** **LAIT : La collecte en hausse, le prix est en baisse**

Pendant la période de confinement, la collecte s'était ralentie suite aux mesures prises pour inciter les éleveurs à produire moins à cause du manque de débouchés en particulier pour les fromages à la coupe. En juillet, la collecte est repartie à la hausse (+ 2,7 % par rapport à juillet 2019). La réaction est immédiate sur le prix qui baisse de 4 % en un an. Sur l'ensemble du premier semestre, la collecte française aura augmenté de 0,9 % par rapport à l'an passé. C'est à peu de choses près la même progression que celle des Pays-Bas et de la moyenne européenne. En Allemagne, la collecte a été stable alors qu'elle a fortement augmenté en Pologne et en Irlande. Entre juin 2019 et juin 2020, le prix du lait conventionnel a chuté de 2,9 %. La baisse a été légèrement moins forte pour le lait AOP/IGP (- 1,9 %). En revanche, le prix du lait Bio a augmenté de 1,6 % et atteint 487 € les 1000 litres pour le lait à teneur réelle. Rappelons que le lait bio représente 4,6 % de la collecte française et que le lait AOC/IGP en représente 16,6 % en juillet 2020. Les fabrications de lait de consommation conditionné chutent mais celles de yaourts augmentent légèrement et celles de crèmes progressent de plus de 10 %. Les fabrications de fromages ont reculé mais celles de poudre de lait progressent de 22 %. Pour le lait de chèvre la situation est meilleure. Au premier semestre la production a augmenté de 5 %, sans empêcher une progression des prix de 5 %. En juillet, le prix est désormais de 690 € les 1000 litres. Les fabrications de lait conditionné et de yaourts ont baissé fortement mais celles de fromages ont augmenté. Pour le lait de brebis, la production du premier semestre a augmenté de 1 % et les fabrications ont été peu modifiées sauf une augmentation de 4 % pour le Ossau Iraty.

**Réaction
immédiate
sur le prix****Augmentation
du Bio de 1,6%****EN SAVOIR PLUS** **Les Français ne sont pas tous végétariens !**

A en croire de nombreux médias, la consommation de viande serait en chute rapide en France. Une récente étude de FranceAgriMer montre au contraire que le mouvement est très lent. Première constatation, la ration moyenne en 2019 est de 85 kg par personne. C'est 3 kg de plus que le minimum observé en 2013, mais 10 kg de plus qu'en 1970. En fait, le niveau ne change guère depuis 15 ans. On constate une certaine stagnation autour de 82 à 85 kg/pers/an. Il est vrai qu'il y a eu 25 ans, entre 1980 et 2005, où la ration a augmenté jusqu'à dépasser 90 kg entre 1986 et 2001 avec un maximum de 93,6 en 1998.

**La ration
a augmenté**

< **SOMMAIRE****ACTU ELEVAGE***(suite)*

La consommation de viande bovine a peu varié depuis 50 ans. Elle était de 22,4 kg/hab en 1970. Elle est de 23 kg en 2019. Elle a légèrement augmenté entre 1995 et 2010 pour dépasser 25 kg avec un maximum de 27,9 kg en 1993.

La consommation de viande ovine et caprine retrouve son niveau de 1970 avec seulement 3 kg/pers, avec une période à plus de 5 kg dans la décennie 90. Même genre d'évolution pour la viande de porc. En 2019 comme en 1970, les français consomment 32 kg/pers. La consommation a dépassé 35 kg entre 1980 et 2003. En revanche, la consommation de poulet n'a cessé d'augmenter en passant de 12 kg en 1970 à 27,6 kg en 2019.

On voit ainsi que l'on est loin d'assister à un effondrement car la lente érosion de la consommation de bœuf et de porc est en partie compensée par la vive progression de la viande de volaille. Mais rappelons aussi qu'il s'agit de la consommation par tête et non de la consommation totale. Entre 1970 et 2019, la population française a augmenté de 15 millions d'habitants, soit une augmentation de 28 % ! Cela explique que le tonnage total nécessaire pour satisfaire la consommation française ait progressé rapidement. Il est passé de 3,9 Mt en 1970 à 5,7 Mt 50 ans plus tard. En fait, la progression a été rapide pendant les 30 premières années. Mais, depuis le début des années 2000 on assiste à un pallier autour de 5,5 Mt avec un léger sursaut en 2018 et 2019 avec plus de 5,7 Mt. On est encore loin d'un raz-de-marée végétarien !

**Consommation
du poulet en
augmentation****Pas d'effondrement**

Chute de la production de canards et de pintades

Malgré la crise, la production de poulets et de dindes est restée proche de celle de 2019. Sur les sept premiers mois de l'année, la production totale de volailles de chair atteint presque un million de tonnes et serait en retrait de 1,5 % sur la même période de l'année dernière. Cela cache toutefois des évolutions différentes selon le type d'animaux. Pour les poulets, qui constituent les deux tiers de la production, les abattages en nombre de têtes sont en léger recul mais comme le poids unitaire augmente, le tonnage produit progresse de 1,5 %. Les abattages de dindes qui constituent 17 % de la production progressent de 0,7 %. En revanche, on assiste à une baisse de 27 % pour la production de canards à rôtir et de 21 % pour celle de pintade. Ceci étant, ces deux espèces ne constituent respectivement que 5 % et 1,5 % de la production de volailles françaises.

**Baisse du canard
à rôtir**

< **SOMMAIRE**

ACTU ELEVAGE

(suite)

EN SAVOIR PLUS



Dans ces conditions, avec une consommation qui reste soutenue, on comprend que le solde du commerce extérieur ne s'améliore pas. Il reste à environ 20 millions € par mois. Ces derniers mois, on observe une contraction des échanges aussi bien à l'export qu'à l'import avec le Royaume-Uni, Brexit oblige ! On constate aussi une hausse de nos importations de Pologne et une forte augmentation de nos exportations vers l'Arabie Saoudite.

La situation de la filière œufs est plus favorable. Pour le premier semestre 2020, la production est en hausse de 8 % par rapport à la même période en 2019 mais aussi de 8 % par rapport à la moyenne 2015-2019. Les prix avaient augmenté pendant le confinement mais ils ont chuté de 27 % sur juin et juillet pour revenir légèrement au dessus de la moyenne sur cinq ans.

Du mieux
pour les œufs

ACTU GRANDES CULTURES



EN SAVOIR PLUS



Cultures végétales : L'exception du maïs et du tournesol

A cause des mauvaises conditions climatiques de l'automne 2019, ce sont l'ensemble des cultures d'hiver qui ont connu des baisses de production. Le blé dur et l'orge reculent d'un quart comme le blé et le colza reculent de 6 %.

La superficie affectée aux betteraves à sucre a diminué de 5,3 %. Par ailleurs, cette production a connu de grandes difficultés à cause d'une prolifération de pucerons. Résultat, la production pourrait chuter fortement mais on ne connaît pas encore les rendements 2020.

En revanche, les agriculteurs ont remplacé les cultures d'hiver par des cultures d'été et on pourrait assister à une hausse de 10 % de la production de maïs et même de 34 % pour celle de tournesol, avec une hypothèse de rendements à 23 quintaux par hectare d'après le Ministère de l'agriculture.

On ne compte plus le nombre de rapports préconisant une forte augmentation des cultures de protéagineux. En 2020, on assiste enfin à une forte hausse des emblavements de 64 000 ha soit un bond de 27 %. Néanmoins la production a baissé légèrement à cause d'un rendement qui n'est plus que de 29 qx/ha contre 37 l'année dernière.

Difficultés pour
la betterave

Remplacement
des cultures
d'hiver

< **SOMMAIRE**

ACTU GRANDES CULTURES



EN SAVOIR PLUS 

Vers un nouveau record mondial en 2020

Contrairement à la situation française, la production de céréales sur la planète continue d'augmenter et dépasse 2,2 milliards de tonnes (Mdst). Cela fait désormais 8 ans que la production dépasse le seuil des 2 Mds t, sans compter le riz dont la production oscille autour de 500 millions de tonnes (Mt). Au total, la production de céréales mondiale est donc de 2,7 Mdst pour 7,8 milliards habitants. Cela correspond à une consommation moyenne potentielle de 350 kg par habitant et par an soit un kilo par jour et par habitant, consommation largement suffisante si elle était répartie de façon égalitaire.

La production augmente plus vite que la population. Cela permet de prélever environ 370 Mt pour les usages industriels. C'est principalement du maïs qui est concerné par ces usages avec 305 Mt soit plus du quart de la production mondiale. Aux Etats-Unis, la part de l'industrie atteint 42 % cette année mais aussi 32 % en Chine avec respectivement 163 Mt et 84 Mt contre seulement 14 Mt de maïs utilisés en Europe pour cet usage. Seule l'Europe et la Chine consacrent un peu de blé aussi pour l'industrie : 10 Mt en Europe et 6 Mt en Chine.

Il est étonnant que cet usage industriel soit moins souvent dénoncé que l'utilisation pour l'alimentation animale. Ceux qui s'inquiètent de la possibilité de nourrir la planète devraient plutôt s'intéresser à la marge de manœuvre mobilisable assez aisément sur ces usages industriels dont l'efficacité est par ailleurs loin d'être démontrée pour produire de l'énergie, surtout quand le prix du pétrole baisse rapidement.

1 kg pour jour
par habitant

370 Mt pour
les usages
industriels

A noter quelques changements récents dans les classements mondiaux des pays producteurs de céréales :

- La Chine est devenue le premier producteur mondial de blé. Cela s'explique par la baisse de la production de 2020 en Europe mais cela restera vrai maintenant que le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'UE ;
- La Chine reste le premier producteur mondial de toutes céréales avec 550 Mt soit 100 Mt de plus que les Etats-Unis qui arrivent en seconde position ;
- La Russie monte en puissance en blé. Elle produit désormais 82 Mt soit 30 Mt de plus que les américains En 2020, la Russie en exporte 38 Mt et les Etats-Unis 26 Mt ;
- L'Ukraine aussi est un gros exportateur avec un accès sur la Méditerranée par le Mer Noire. Avec la Russie, elle produit presque autant de blé que l'UE à 27 et en exporte deux fois plus (56 Mt contre 25 pour l'UE).

ACTU GRANDES CULTURES



EN SAVOIR PLUS 

BLÉ : La France perd son argument commercial

La récolte de blé passe sous la barre des 30 millions de tonnes (Mt) en 2020. C'est 25 % de moins qu'en 2019. La production passe de 39,6 Mt à 29,5 Mt en un an. On avait pu croire en 2016 qu'il s'agissait d'une baisse très exceptionnelle avec une production de 28,7 Mt. Quatre ans plus tard, le résultat est à peine supérieur. Bien que la France soit un pays au climat tempéré, elle subit aussi de plus en plus les effets du réchauffement climatique. Avec des variations de production de 10 Mt en un an, la France perd son argument commercial de la constance de la production par rapport à des pays comme l'Australie ou la Russie qui connaissent de grandes variations entre les campagnes. Les causes de cette diminution sont multiples. C'est en grande partie les mauvaises conditions climatiques de l'automne 2019 qui ont empêché de semer dans de bonnes conditions. La sole couverte a baissé de 740 000 ha soit une baisse de 15 % du seul fait de la superficie. Un hiver peu rigoureux et un printemps sec ont fait le reste.

En 2016, les exportateurs n'avaient pas pu approvisionner notre client le plus fidèle, l'Algérie. Ce pays a dû s'approvisionner dans les pays de la Mer Noire. Les stocks de la bonne récolte de 2019 devraient permettre de satisfaire nos clients sur l'année qui vient malgré ce recul conséquent.

En 2016, les producteurs français avaient subi la double peine de produire 12 Mt de moins avec des prix inchangés à cause d'une très bonne récolte mondiale et d'une récolte européenne peu différente. Cette année, la récolte mondiale est aussi excellente mais celle de l'UE baisse de 15 %. Outre la baisse française, la chute atteint 16 % en Bulgarie et 33 % en Roumanie. Cela devrait permettre une meilleure tenue des cours sur le marché intérieur européen.

Variation de
10 Mt en 1 an

Une double
peine



L'actualité agricole c'est aussi tous les jours sur www.agiragri.com

< **SOMMAIRE**

ACTU FRUITS & LÉGUMES



EN SAVOIR PLUS 

POMMES : La plus faible production depuis 7 ans

En recul de 11 % par rapport à la moyenne des années 2015-2019, la production française 2020 serait une des plus faibles depuis sept ans. Pour la variété Golden, la chute serait de 21 % comparé à 2019. Les récoltes ont une à deux semaines d'avance mais la quantité n'est pas au rendez-vous. Seul le Languedoc-Roussillon connaît une augmentation de la production (+ 4 %).

Au niveau européen, la récolte 2020 serait sensiblement égale à 2019 (- 0,7 %) mais inférieure de 7 % par rapport à la moyenne 2015-2019. Le premier pays producteur européen est désormais la Pologne. Cette année, sa production serait en hausse de 17 % après une chute très importante en 2019.

En juillet, les stocks européens sont en retrait de 40 % sur ceux de l'année dernière à pareille époque mais c'est le contraire en France où les stocks en début de campagne sont deux fois plus importants qu'il y a un an. Rappelons qu'en 2019, Paris a exporté 373 000 tonnes de pommes avec un solde positif de 213 000 tonnes essentiellement réalisé sur les pays tiers maintenant que le Royaume-Uni est devenu un pays tiers. Le solde positif avec ce pays est de 77 000 tonnes, de 34 000 t avec l'Allemagne et de 23 000 t avec l'Espagne.

La Pologne
en tête



EN SAVOIR PLUS 

TOMATES : Malgré une offre faible les prix chutent

Cela avait pourtant bien commencé ! Les prix de la tomate étaient en hausse au début du confinement sous l'effet d'une forte demande des consommateurs. Mais les crises conjoncturelles se sont succédées. De fait, la production a été revue en baisse de 6 % par rapport à 2019 et même de 16 % par rapport à la moyenne sur 5 ans. Double peine, car malgré la faiblesse de l'offre, les prix ont baissé de 24 %. La surface de production est restée la même avec 2400 ha dont 2100 ha de serres. En 2020, la production française est de 82 000 t alors que le solde de notre commerce extérieur est deux fois plus important soit 159 000 t avec en particulier des importations marocaines de 200 000 t. Cela signifie que notre production nationale ne correspond plus qu'à un tiers de notre consommation intérieure. Non seulement nous importons beaucoup du Maroc, mais nous avons aussi un solde négatif avec l'Espagne (- 43 000 t) et avec la Belgique (- 21 000 t). En revanche, nous jouons le rôle de transit vers l'Allemagne avec un solde positif de 44 000 t.

Une production
pour 1/3 de
consommation
intérieure

< **SOMMAIRE****ACTU FRUITS & LÉGUMES****EN SAVOIR PLUS** **POIRES : Une récolte précoce, abondante et qui se vend bien !**

La récolte 2019 était faible. Il n'est donc pas étonnant que celle de 2020 soit plus abondante. Elle est de 140 000 tonnes soit 16 % de plus. Le niveau actuel dépasse aussi celui de la moyenne sur 5 ans. Cette hausse s'explique aussi par une augmentation des surfaces de 22 % dans les pays de la Loire. La production progresse rapidement dans toutes les régions sauf en Occitanie.

Le commerce extérieur des poires est fortement déficitaire de plus de 95 000 t en 2019. L'essentiel de notre dépendance concerne l'UE et porte sur 73 000 t. Curieusement, nos principaux déficits concernent les pays du nord de l'UE, 24 000 t avec la Belgique et 13 800 t avec les Pays-Bas. Les deux autres déficits importants avec l'Italie et l'Espagne sont plus compréhensibles.

+ 22 % dans les Pays de Loire**EN SAVOIR PLUS** **PÊCHES : Une petite récolte compensée par de meilleurs prix**

La récolte de pêches 2020 a été plus précoce mais aussi faible qu'en 2018. Ce résultat permet cependant une remontée des cours de 25 % en fin de campagne car la concurrence des importations est limitée par la baisse de la production chez nos partenaires européens. La production a baissé de 22 % aussi bien par rapport à 2019 que par rapport à la moyenne sur 5 ans. Ce serait la plus faible récolte depuis 2003. C'est ce chiffre moyen de 22 % qui s'applique aussi à l'Espagne, notre principal fournisseur. En Italie, la chute atteint 28 %.

La France est très déficitaire dans le secteur des pêches. Son solde négatif porte sur 127 000 tonnes. L'essentiel de nos importations provient d'Espagne avec 148 000 t importées. Le déficit de 144 000 t avec l'Espagne est largement supérieur à notre production intérieure.

La France est déficitaire dans ce secteur**EN SAVOIR PLUS** **CONCOMBRES : La production est stable et les prix en hausse**

Avec 132 000 t, la production française serait en hausse de 2 % par rapport à 2019 comme à la moyenne sur 6 ans. Cette production couvre 580 ha dont les deux tiers sont désormais des serres chauffées, un cinquième des serres froides. Il ne reste plus que 65 ha en plein champ. Les prix sont sensiblement égaux à ceux de l'année dernière avec une belle progression en août.

Le commerce extérieur est déficitaire de 34 500 t. Le principal pays fournisseur est l'Espagne avec 28 000 t. Il faut aussi compter avec les Pays-Bas (7 500 t) et la Belgique (2 500 t).

Compter avec les Pays-Bas et la Belgique

< **SOMMAIRE**

ACTU FRUITS & LÉGUMES



EN SAVOIR PLUS 

COURGETTES : Prix et production se tiennent

La production de courgettes serait en hausse de 5 % sur un an avec 123 000 t. Dans ce secteur, la répartition des surfaces est inverse de celle des tomates. Il n'y a que 437 ha de serres contre 2400 ha de surfaces de plein air. Les prix ont été exceptionnellement élevés en début de confinement à cause de l'arrêt des importations espagnoles. Ils sont revenus ensuite à un niveau proche de celui de 2019. On constate aussi un fort déficit du commerce extérieur dans ce secteur (- 85 000 t). L'essentiel provient de nos importations espagnoles (77 000 t). Signalons aussi un déficit de 12 000 t avec les Pays-Bas et de 16 000 t avec le Maroc.

Fort déficit
du commerce
extérieur



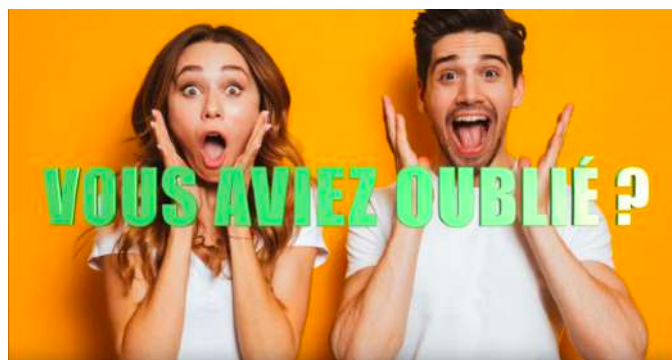
EN SAVOIR PLUS 

MELONS : Une production stable malgré une surface en baisse

La production de melons est de 239 000 t en 2020. C'est le même niveau qu'en 2019 mais c'est un recul de 7 % par rapport à la moyenne sur 5 ans. La surface occupée par les melons est de 11 800 ha dont 729 ha seulement sous serres. Les prix de début de campagne ont été plus faibles que ceux de l'année dernière à cause des importations espagnoles. Mais ils se sont améliorés ensuite au point d'être 70 % plus élevés que la moyenne en fin de campagne.

Dans ce secteur aussi, la France importe plus qu'elle n'exporte et le déficit porte sur 104 000 t à comparer avec la production intérieure de 239 000 t. L'essentiel du déficit concerne l'Espagne avec 80 000 t. L'écart se creuse aussi avec le Maroc (38 000 t).

Déficit avec
l'Espagne
et le Maroc



Attention, la fin de l'année est jalonnée de dates importantes... à ne pas oublier !

[Cliquez ici !](#)

GESTION & DROIT

Fiscalisation des indemnités de dommages aux récoltes

Pour les agriculteurs aux bénéfices agricoles, un dispositif fiscal permet d'imposer le montant de l'indemnité destinée à couvrir les pertes de récolte imputables à un incident climatique, dans l'exercice de perte de chiffre d'affaires.

L'année culturale 2019 – 2020 est hélas encore marquée par des événements d'origine climatique emportant de graves dommages aux cultures. De plus en plus d'agriculteurs et de viticulteurs souscrivent une assurance perte de récolte et perçoivent une indemnité d'assurance en cas de réalisation du risque.

Celle-ci est comptabilisée conformément au 2 de l'article 38 du code général des impôts (CGI), lorsqu'elle est acquise et que son montant est certain, c'est-à-dire le plus souvent dans l'exercice de survenance du dommage aux cultures, alors que la perte objet de l'indemnisation, pourra se révéler dans un exercice ultérieur, celui au cours duquel les récoltes auraient été commercialisées et auraient constituées un produit imposable si elles avaient pu être levées. Il en résultera faute de dispositif adapté, une imposition alors même que l'indemnité peut ne pas avoir été perçue / encaissée dans l'exercice de comptabilisation de la créance correspondante.

Une liste limitative d'évènements climatiques

C'est la raison pour laquelle le législateur a créé un dispositif de retraitement fiscal issu de la loi de finances rectificative pour 2012. L'article 72 B du CGI prévoit que l'indemnité destinée à couvrir les dommages causés aux récoltes par des événements d'origine climatique, acquise au cours d'un exercice, mais qui couvre une perte réellement subie au titre d'un exercice ultérieur, est imposable au titre de l'exercice de constatation de cette perte.

Ce dispositif fiscal vise les dommages sur des récoltes encore sur pied et non engrangées dont l'origine est exclusivement limitée aux incidents climatiques suivants : sécheresse, grêle, excès d'eau et pluies violentes, coup de chaud ou de froid, vent, poids de la neige ou du givre et manque de rayonnement solaire. Sont par suite exclues, les catastrophes naturelles et les calamités agricoles sans origine climatique telles les maladies par exemple.

Lorsque les conditions sont réunies, les modalités d'imposition sont les suivantes :

- L'exercice où l'indemnité est acquise dans son principe et chiffrable dans son montant : comptabilisation du montant de l'indemnité en compte de produits et déduction extracomptable pour la détermination du résultat fiscal,
- L'exercice de perte, c'est-à-dire celui au cours duquel la récolte perdue ou affectée aurait dû être vendue : réintégration extracomptable pour la détermination du résultat fiscal.

< **SOMMAIRE**

GESTION & DROIT

Exemple :

Un agriculteur ou viticulteur au réel clos son exercice le 31 juillet.

- Avril N : grêle,
- Juin N : indemnisation acquise (ou perçue) : 100
- Septembre N : constat de la perte de récolte qui aurait dû être vendue durant l'hiver N+1.

Exercice clos le 31 juillet N

- Comptabilisation de la créance sur l'assurance et du produit correspondant : 100
- Déduction sur la liasse fiscale : -100 car la perte impactera l'exercice N+1

Exercice clos le 31 juillet N+1

- Exercice de perte subie et réintégration fiscale de l'indemnité, soit +100.

Un dispositif réservé aux BA et obligatoire

Attention ! Le dispositif exposé ne s'applique qu'aux seuls exploitants agricoles dont les bénéfices relèvent de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires agricoles et sont soumis à un régime réel d'imposition. Il ne concerne donc ni les exploitants relevant du régime des micro-exploitations, ni les entreprises imposables à l'impôt sur les sociétés.

Il convient de relever que l'article 72 B du CGI est d'application impérative. Il ne s'agit donc pas d'un dispositif optionnel et dès lors que les conditions en sont réunies, le traitement fiscal de l'indemnité devra suivre obligatoirement le dispositif exposé ci-dessus !

Enfin, la rédaction même du texte légal et l'absence de précision dans l'instruction fiscale publiée au Bofip, pose un problème particulier d'interprétation et donc d'application, pour les productions agricoles commercialisées sur plusieurs exercices, ce qui est le cas pour le secteur viticole. En effet, l'article 72 B du CGI reporte la fiscalisation de l'indemnisation à « *l'exercice de constatation de cette perte* ». Or, l'emploi du singulier dans le texte légal pour définir l'exercice de fiscalisation ne correspond que peu souvent à la pratique de la vente des vins (en vrac et encore plus en bouteilles), commercialisation qui s'étale souvent sur plusieurs exercices. Comme nous l'avons précisé, le dispositif s'applique de droit et il en résulte par suite, des pratiques possiblement différentes selon les conseils. Dans l'attente d'une éventuelle précision de l'administration ou du législateur, une solution pragmatique consiste à fiscaliser l'indemnité dans l'exercice au cours duquel le plus gros de la production perdue ou affectée aurait été commercialisée.

Olivier Augeraud, expert-comptable, consultant AGIRAGRI

< SOMMAIRE

PORTRAIT D'AVENIR



Un chef d'entreprise en quête de temps et de durabilité

Christophe Jaughey utilise chaque nouvelle orientation des politiques agricoles pour essayer d'en tirer le meilleur sur son exploitation afin qu'elle soit durable et transmissible.

Un BTS agricole et un certificat de spécialisation en poche, Christophe Jaughey travaille d'abord dans une ETA, en Seine-et-Marne. En 1994, à l'âge de 24 ans, alors qu'il s'apprête à signer un contrat à l'Adasea de Haute-Saône, il doit revenir sur la ferme familiale à Trouhaut, sur les plateaux de Côte d'Or. Seulement un mois et demi après, son père, malade, part en pré-retraite. A l'époque, l'exploitation de 100 ha est une ferme traditionnelle de polycultures (blé, orge, colza) et élevage allaitant (25 Charolaises).

Traquer la moindre subvention

Son installation, il la prépare assis derrière son bureau en traquant la moindre subvention. «*Je ne me suis pas gêné, j'ai tapé à toutes les portes*», raconte-t-il. Et cela paie. En plus de la DJA, Christophe reçoit des subventions d'un fonds d'initiative jeune et d'un fonds pour les créations d'entreprises. Il a ensuite su profiter et s'adapter à toutes les aides comme les CTE, etc. «*Je passais plus de temps au bureau que dans les champs*, reconnaît-il. *Mon père me disait que ce n'était pas comme ça que je gagnerais ma vie. Après il a compris...*, dit-il un petit sourire en coin. *C'est comme ça que j'ai pu bien démarrer avec une trésorerie saine*».

Des pratiques en constante évolution

Ses études ont forgé une conviction : il doit se libérer du temps et traquer les charges inutiles. Sa première idée est de s'associer à un voisin pour faire des économies d'échelle et mettre en commun le matériel. «*Et puis à deux, on va quatre fois plus vite*», souligne-t-il. Le nouveau matériel était acheté, le Gaec presque signé, mais le projet n'a pas vu le jour.

Les futurs associés ne partageaient pas la même vision du métier. «*J'ai alors commencé à faire du travail à façon pour rentabiliser le matériel*». Dix ans après, c'est ainsi qu'il a pu récupérer du foncier aux agriculteurs pour lesquels il travaillait. Aujourd'hui, son exploitation compte 240 ha dont 140 ha en propriété et 50 vaches allaitantes.

Précurseur du non-labour

Puis il s'attaque aux choix culturels de son père et arrête le maïs ensilage: «*trop coûteux et avec des rendements aléatoires* », justifie-t-il. Christophe adopte les techniques culturales simplifiées (TCS) pendant 15 ans et diversifie ses cultures. Il en a 8 aujourd'hui. Ce précurseur du non-labour, n'aime pas le travail inutile. «*Le labour n'apporte rien dans les terres à cailloux. J'ai des résultats aussi bons en y passant moins de temps et en utilisant moins de gazole*». Alors que les orientations politiques prônent le semi-direct, il se laisse séduire puis convaincre. Mais non sans appréhension. «*Je ne dormais plus, j'ai perdu mes cheveux – au sens propre – avant de pouvoir me décider à changer de matériel et passer à l'agriculture de conservation*».



< **SOMMAIRE****PORTAIT D'AVENIR**

Et il y a trois ans, sentant le vent tourner sur l'usage du glyphosate, il fait un pas de plus et convertit ses céréales en bio. A chaque fois, il se forme, se documente, rencontre d'autres agriculteurs. «*Et puis avec les aides bio, on y va en réduisant les risques*», assure-t-il. Ses rendements ont baissé, mais ses charges aussi et les prix sont en nette augmentation alors que la phase de transition se termine. Il a quand même dû changer le matériel (même s'il en a besoin de moins) et adapter son assolement pour introduire des cultures associées. Pour trouver les bons accords et toujours s'améliorer, il consacre 11 ha à des essais menés avec sa coopérative.

“Je n'avais plus de visibilité”

«*Je ne veux pas vivre avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Je veux être libre. Je croyais très fort en l'agriculture de conservation, mais je n'avais plus de visibilité. Avec le bio, ils ne peuvent plus rien nous ôter*». Reste la problématique de la commercialisation. «*Les filières ne sont pas prêtes. J'ai dû investir dans une unité de tri pour dégager de la valeur ajoutée. Je n'admets pas de travailler pour rien*», insiste cet entrepreneur exigeant. Il reconnaît aussi que pour faire du bio, il faut de la trésorerie. «*La mienne a été mise à mal les deux premières années. Choisir les productions en fonction des aides a été déterminant. Maintenant que je suis sorti de cette phase, je vais pouvoir penser mes assolements autrement*».

Diversifier les sources de revenu

Christophe avait déjà investi dans un bâtiment de stockage de céréales et une nouvelle stabulation en 2008 pour faire hiverner son cheptel, qu'il fait vèler à l'automne, autrement dit à contre-saison pour une meilleure valorisation ⁽¹⁾. Mais à ses yeux, «*construire uniquement pour l'élevage, ce n'était pas rentable*». Après des mois de recherches, il est l'un des premiers en France à se tourner vers le photovoltaïque. L'investissement est innovant, lourd et risqué. A l'époque, les quelques panneaux installés avaient des problèmes, notamment d'étanchéité. Il fait faire 17 devis à des entreprises françaises, monte lui-même son dossier juridique, avant de se lancer avec un bureau d'études au Luxembourg trouvé sur Internet et une entreprise Italienne.

Il a couvert 2000 m² de toiture de quatre bâtiments pour 1,5 million d'euros. «*On m'a pris pour un fou, se souvient Christophe. Heureusement, l'année précédant la demande de prêt avait été très bonne*». Il n'avait pas non plus de dette et a mis tous ses biens personnels en garantie. Aujourd'hui, et malgré les incertitudes sur les tarifs de rachat de l'électricité, la SARL, devenue SASU, fournit 265 kw crête et lui apporte 2/5^e de son chiffre d'affaires.

Excellent gestionnaire, Christophe a compris l'économique et le financier aussi bien que l'agronomique et sait s'en servir. Chaque année, il s'arrête sur les chiffres de son entreprise et regarde les leviers de rentabilité. «*Investir coûte beaucoup surtout si on le fait pour diminuer les impôts et la MSA !*

Je cherche d'abord à créer des charges sans investir.» C'est ce que lui a permis la conversion de ses cultures en bio. Pour obtenir les aides, son exploitation devait être 100 % bio, il a alors séparé juridiquement cette activité de l'activité en élevage conventionnel, créant deux EARL qui lui ont offert un levier fiscal et économique. A cette époque, Christophe était déjà chez un cabinet comptable indépendant, mais il a rejoint Aucap, mieux à même de l'accompagner dans le développement de son entreprise qui avait besoin d'une maîtrise tant pour la fiscalité agricole que celle de l'entreprise en général.

Un levier fiscal et économique

Cette opération lui a aussi permis d'installer sa femme qui était au chômage. Associée à une EARL, elle a pu se doter d'un statut et commencer à cotiser pour sa retraite, à moindre coût pour l'entreprise. Pour ne pas alourdir la charge de travail, ils se sont alors lancés dans la vente directe plutôt que l'augmentation du cheptel qui, depuis 3 ans, est d'ailleurs en diminution.



< **SOMMAIRE**

PORTAIT D'AVENIR

Ils disposaient déjà d'une chambre froide et ont fait soustraire la mise en caissettes. Ils vendent ainsi 8 ou 10 bêtes par an, valorisant mieux les carcasses que dans le circuit traditionnel.

Capitaliser pour le futur repreneur

Aujourd'hui, Christophe est de nouveau seul sur son exploitation. Son épouse est retournée travailler à l'extérieur tout en gardant ses parts dans l'EARL. La naissance de leurs jumelles il y a quatre ans a bouleversé le quotidien et les priorités. Si Christophe a longtemps travaillé 7j/7, il souhaite maintenant profiter de sa famille et transmettre son entreprise. «*Ce n'est plus une petite exploitation familiale*», précise-t-il. Tous ses investissements et notamment le dernier, sur l'unité de tri, il les a pensés pour l'avenir. «*Mon repreneur pourra l'amortir*». Mais ayant à peine 50 ans, il voudrait s'associer à un jeune avant de passer la main. Il a déjà entamé les démarches et espère être attractif avec son entreprise durable. «*Je ne suis pas écolo-bobo. Je travaille à un système autonome, qui tient dans le temps, avec des charges et un temps de travail réduits. Je veux que mon entreprise soit durable sur un plan environnemental, économique et social*»■

⁽¹⁾ Christophe Jaugey a été plusieurs fois primé au HERD Book

Glossaire

- ETA : entreprise de travaux agricole
- DJA : dotation jeune agriculteur
- CTE : contrats territoriaux d'exploitation
- SARL : société à responsabilité limitée
- SASU : société par actions simplifiée à associé unique
- EARL : entreprise agricole à responsabilité limitée



LES VIDEOS
AVRAI LIRE...
Votre actualité, notre regard **AGIRAGRI**

[Cliquez ici](#)
pour l'interview
en vidéo

CULTURE

SPECIAL JAPON



Les Gouttes de Dieu ou comment déguster le vin sans chichi

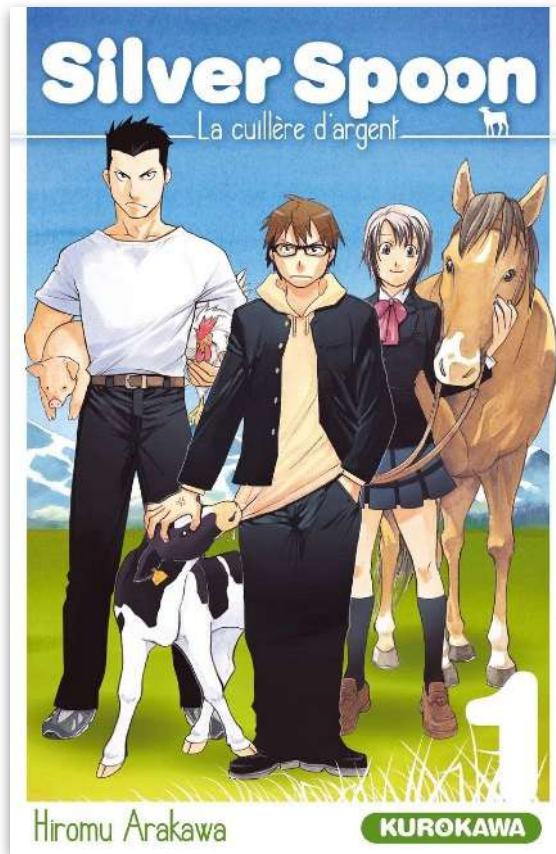
Nul besoin de se prendre au sérieux ni d'être impressionné par le monde du vin. « *La curiosité et la gourmandise suffisent* », affirment Yûko et Shin Kibayashi, alias Tadashi Agi avec leur guide de dégustation du vin « *Apprendre le vin avec Les Gouttes de Dieu* ». « *Les Gouttes de Dieu* » est un manga, une bande-dessinée japonaise, dont les 44 tomes se sont déjà vendus à plus de 10 millions d'exemplaires, dont plus de 2 millions en France.

Dans ce polar fascinant, mystères et investigations se succèdent autour des crus les plus prestigieux, pour deux frères ennemis qui se livrent à une véritable course-poursuite pour retrouver un vin « non identifié ». Au travers de cet affrontement, les auteurs, un frère et une sœur, dégustateurs amateurs mais surentraînés, conduisent le lecteur dans une découverte de l'univers du vin, son langage, ses particularités, ses traditions. Tout comme le héros du manga a suivi un parcours initiatique, avec le guide sorti cet été, les amateurs débutants apprendront à apprécier le vin mieux encore, à connaître vignobles et cépages, choisir la bouteille adaptée à chaque circonstance : celui pour un jour de neige, celui du premier rendez-vous ou des retrouvailles avec son ex... Vignobles, cépages, appellations, bouteilles et verres, étiquettes, accords mets-vins : toutes les informations de base y sont illustrées. Des notions d'œnologie pour bientôt apprécier les meilleurs nectars... français. « *Si vous voulez apprendre le vin, commencez par le vin français car on en retrouve l'influence partout dans le monde* », assurent-ils.



CULTURE

**SPECIAL
JAPON**



Des vaches et des pommes

L'univers du manga s'intéresse aussi à l'élevage à travers les yeux d'un jeune citadin. Lorsqu'il arrive au lycée agricole Ohezo, situé sur l'île d'Hokkaido au nord du Japon, Yûgo Hachiken croit que sa vie sera facile : avec tous ces fils de fermiers incapables d'aligner deux équations, devenir premier de sa classe sera une partie de plaisir ! Mais c'était sans compter les cours d'élevage, de sciences de la nutrition, de gestion agricole et les clubs de sport épuisants... Comment va-t-il faire pour survivre dans cette galère !? **Silver spoon, la cuillère d'argent** compte 15 tomes et a été lui aussi plusieurs fois primé.

Un 3^e manga à ne pas manquer : **Les pommes miracles**. C'est l'histoire vraie d'Akinori Kimura, le premier producteur de pommes bio... au monde ?! Bien qu'il ait grandi dans une ferme, Akinori ne se prédestinait pas à devenir agriculteur. Scientifique, il travaillait en ville. Mais suite à son mariage, il reprend l'exploitation de son beau-père. Après des dizaines d'années de recherches et d'expérimentations, contre vents et marées et le scepticisme des autres producteurs, il réussit à cultiver des pommes sans pesticide dès la fin des années 80. D'abord par amour pour sa femme qui se découvre allergique, puis par conviction. Plus de 20 ans après, sa réputation a dépassé les frontières du Japon, et il est devenu l'une des références internationales de l'agriculture naturelle et raisonnée.

< **SOMMAIRE****DERNIÈRE MINUTE****Les non-salariés en France en 2018****EN SAVOIR PLUS**

La France comptait 3,3 millions de non-salariés en 2018, dont 437 000 agriculteurs. 93 000 d'entre eux, soit environ 1 sur 5, bénéficient du régime du micro-bénéfice agricole, avec un revenu mensuel moyen de l'ordre de 600 €. Les autres non-salariés agricoles dégagent un revenu moyen de 1 790 € par mois.

Parmi les 345 000 non-salariés au bénéfice réel, seuls 307 000 ont une activité agricole. Il y a 20 000 non-salariés dans l'activité « aménagement paysager », avec un revenu moyen de 2 150 € par mois et 17 000 entrepreneurs dans le secteur services de soutien à l'agriculture avec un revenu moyen de 2 520 € par mois.

Parmi les plus hauts revenus, il y aurait 3 500 viticulteurs avec un revenu moyen de 3 500 € par mois et parmi les plus bas, 20 000 producteurs de chèvres, moutons et autres avec un revenu de 1 200 € par mois. Mais chacun sait combien cette répartition par type de production est peu pertinente pour étudier la répartition des revenus. Il serait temps qu'on adopte une classification à partir du capital ou du chiffre d'affaires.

Hors secteur agricole, il y a 2,9 millions de non-salariés mais le nombre des micro-entreprises ne cesse d'augmenter et dépasse désormais le million. Ces dernières obtiennent un revenu de 540 € par mois en moyenne. Pour les autres non-salariés au bénéfice réel, le revenu est nettement plus élevé que celui des agriculteurs avec 3 820 € en moyenne par mois. Les disparités sont importantes entre les 170 000 médecins et dentistes qui gagneraient plus de 9 000 € par mois et les 35 000 entrepreneurs de taxis ou VTC qui gagneraient 1 450 € par mois en moyenne.

Plats préparés : pas de progression à domicile**EN SAVOIR PLUS**

D'après une récente étude commanditée par FranceAgriMer, sur la période 2008-2017, les achats de plats préparés industriels destinés à la consommation à domicile ne progressent plus. En revanche, les produits des rayons frais prennent le relais. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de débouchés nouveaux pour les plats préparés car une partie croissante de ces fabrications est utilisée par la restauration hors foyer.

38 zones d'emploi agricole en France**EN SAVOIR PLUS**

Une nouvelle nomenclature des zones d'emploi a été définie par l'Insee et la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) du Ministère du travail. Au terme de ce travail de zonage, 306 zones ont été retenues. Il ne resterait plus que 38 zones où l'emploi agricole dépasse 12 % de la population active. Dans la zone d'Épernay par exemple le taux d'emploi pour les activités autour du Champagne est de 18 %. Pour l'essentiel, ces zones à dominante agricole se situent dans des régions à faible densité démographique avec 38 hab/km² contre 117 pour la moyenne nationale. La plupart de ces zones sont situées dans le quart Sud-Ouest, avec en particulier Cognac et Libourne et en Normandie, avec Vire. Seules deux zones sont dans le Nord-Est de la France, Provins et Épernay.

Commerce extérieur : Baisse de l'excédent sur les 7 mois de 2020**EN SAVOIR PLUS**

On pouvait espérer que le confinement apporterait une baisse des importations agroalimentaires. C'est effectivement ce qui s'est produit. Elles ont baissé de 800 millions € pour les 7 premiers mois de l'année. Mais les exportations ont baissé de 137 milliards €. Résultat, l'excédent de notre pays baisse de 900 millions €. La principale cause est une diminution de l'excédent des boissons de 1,6 Mds € qui se partage en 1 milliard de moins pour les vins et 600 millions pour les alcools.